



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## associations

Question écrite n° 9089

### Texte de la question

De nombreux chefs d'entreprises sont choqués par la concurrence déloyale exercée par nombre d'associations qui interviennent sur des marchés sans avoir les mêmes contraintes fiscales ou sociales. Sans méconnaître le rôle social du monde associatif, M. Patrick Herr souhaite connaître les mesures envisagées par M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie pour combattre ces pratiques qui mettent en péril la survie de nombreuses PME et de leurs emplois.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est attaché au rôle de cohésion sociale que jouent les associations. Il n'entend nullement remettre en cause le régime fiscal des associations qui ont réellement un but non lucratif. Mais il est déterminé à ce que les associations dont la gestion présente un caractère lucratif soient soumises à la même fiscalité que les entreprises. Cette démarche est destinée à garantir le principe d'égalité devant les charges publiques qui ne saurait être remis en cause. Cela étant, et pour répondre aux préoccupations exprimées, le Premier ministre a demandé à M. Goulard, maître des requêtes au Conseil d'Etat, un rapport sur le régime fiscal des associations. Ce rapport, qui a été remis au Premier ministre, propose des critères objectifs qui permettent d'apprécier dans quelles conditions l'activité d'une association peut être qualifiée de lucrative. Une instruction qui sera publiée très prochainement au Bulletin officiel des impôts tirera les conclusions de ce rapport. Elle permettra de clarifier et de stabiliser la situation fiscale des associations. Cette démarche traduit la volonté du Gouvernement d'établir des relations de confiance entre le monde associatif et l'administration fiscale. A cette fin, l'instruction sera appliquée aux dossiers en instance et se traduira par un réexamen des redressements en cours. De même, la situation des associations de bonne foi qui saisiront l'administration fiscale sur le caractère lucratif ou non de leur activité sera examinée, pour le passé, avec bienveillance.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Herr](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9089

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 janvier 1998, page 369

**Réponse publiée le :** 30 mars 1998, page 1786